

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2024 du 19 août 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062240402001455001 publiée légalement par arrêté n°2024-04-03 en date du 4 avril 2024 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Département du Pas-de-Calais,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la candidature présentée par madame Anabelle Dangleterre,

Vu le courrier de mobilité en date du 21 juin 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la vacance du poste de chef d'appui équipe mobile.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} septembre 2024, madame Anabelle Dangleterre, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, est chargée des fonctions de chef d'appui équipe mobile, au pôle solidarités, secrétariat général, mission pilotage des ressources.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 13 septembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Madame Anabelle Dangleterre (5383)
- SG-mission pilotage des ressources
- Direction de l'accompagnement juridique
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- SGARPS/EB

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai à compter de sa notification ou de son affichage.

Notification de son affichage
062-226200012-20240913-PH3383EB0924-AI
Date de réception préfecture : 23/09/2024